



FAMILLES DE NEUILLY

Sécurité

Cambriolages

1. Comment réagir face à un cambriolage ?

Familles de Neuilly vous donne quelques réflexes à avoir en cas de cambriolage.

D'abord ne touchez à rien pour ne pas polluer la scène et compliquer le travail des enquêteurs.

Le cas échéant déposez les enfants chez des voisins ou la famille pour éviter qu'ils ne perturbent les constatations.

Ensuite appelez la Police Nationale au numéro 01 55 62 07 20 (et non la Police Municipale qui ne pourra pas prendre votre plainte): les enquêteurs se déplaceront pour les constatations et le cas échéant la police scientifique passera relever les empreintes digitales.

Il est possible de demander à un huissier de justice de passer pour geler l'état des lieux pour l'assurance (constat d'effraction etc).

Une fois ces premières étapes passées, appelez votre assurance pour déclarer le sinistre et le cas échéant selon votre contrat demandez l'aide de l'assistance (pour changer la serrure par exemple).

Ensuite, et une fois la liste du préjudice établie, vous devrez passer au commissariat déposer plainte.

Pour toute information complémentaire contactez nous à [contact \(at\) famillesdeneuilly.fr](mailto:contact@famillesdeneuilly.fr)

Amicalement et fidèlement

L'équipe Familles de Neuilly

